

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX
sbaduel@innoliance.fr
1100038968

Catherine DELPUECH-GALERY
cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND
cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Manager audit :

Catherine BERTRAND
cabertrand@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale annuelle du 5 Juillet 2019

Exercice : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX
sbaduel@innoliance.fr
1100088963

Catherine DELPUECH-GALERY
cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND
cbertrand@innoliance.fr
1100016372

Manager audit :

Catherine BERTRAND
cabertrand@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901
Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale annuelle du 5 Juillet 2019

Exercice : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SERVICE de REMPLACEMENT du CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nos contrôles ont porté en particulier sur le rapprochement des factures émises et des factures enregistrées afin de nous assurer de l'exhaustivité des enregistrements : nous n'avons relevé aucune anomalie significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 24 juin 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC le 24 juin 2019

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA



Christophe BERTRAND
Commissaire aux comptes associé

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		1 612	1 612				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		9 334	9 334				
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts		473		473	0,05	473	0,04
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		11 419	10 946	473	0,05	473	0,04
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		448 335	28 999	419 335	42,99	462 687	42,44
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel						13	0,00
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres		94 935		94 935	9,73	173 938	15,95
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		1 001		1 001	0,10	819	0,08
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		459 735		459 735	47,13	452 313	41,49
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		1 004 006	28 999	975 006	99,95	1 089 770	99,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 015 424	39 945	975 479	100,00	1 090 243	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF		INNOLIANCE CBA		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
		Expertise comptable - Audit - Conseil 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65 E-mail : accueil@innoliance.fr			
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles				75 594	75 594
Réserves réglementées				7,75	6,93
Autres réserves				124 068	124 068
Report à nouveau				12,72	11,38
				463 578	424 559
				47,52	38,94
Résultat de l'exercice				-17 706	39 019
				-1,81	3,58
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL(I)				645 534	663 240
				66,18	60,83
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL(II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				63 573	63 735
Dettes fiscales et sociales				6,52	5,85
. Personnel				62 075	66 700
. Organismes sociaux				6,36	6,12
. Etat, impôts sur les bénéfices				40 645	123 719
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				4,17	11,35
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés				3 967	11 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0,41	1,09
Autres dettes				8 628	155 626
Instruments de trésorerie				0,88	14,27
Produits constatés d'avance				151 057	5 316
				15,49	0,49
TOTAL(IV)				329 946	427 004
				33,82	39,17
Ecart de conversion passif					
(V)					
TOTAL PASSIF (I à V)				975 479	1 090 243
				100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 103 840	37 327	1 141 167	100,00	1 340 631	100,00	-199 464	-14,87	
Chiffres d'Affaires Nets	1 103 840	37 327	1 141 167	100,00	1 340 631	100,00	-199 464	-14,87	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			164 077	14,38	166 394	12,41	-2 317	-1,38	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			19 241	1,69	2 500	0,19	16 741	669,64	
Autres produits			189	0,02	6	0,00	183	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			1 324 674	116,08	1 509 531	112,60	-184 857	-12,24	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)			5 450	0,48			5 450	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			195 967	17,17	215 081	16,04	-19 114	-8,88	
Impôts, taxes et versements assimilés			38 196	3,35	31 732	2,37	6 464	20,37	
Salaires et traitements			827 476	72,51	934 104	69,68	-106 628	-11,41	
Charges sociales			247 958	21,73	264 905	19,76	-16 947	-6,39	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					241	0,02	-241	-100,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			21 376	1,87	18 427	1,37	2 949	16,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			330	0,03	1 872	0,14	-1 542	-82,36	
Total des charges d'exploitation (II)			1 336 753	117,14	1 466 362	109,38	-129 609	-8,83	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-12 079	-1,05	43 169	3,22	-55 248	-127,97	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			1 115	0,10	1 120	0,08	-5	-0,44	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			115	0,01			115	N/S	
Total des produits financiers (V)			1 230	0,11	1 120	0,08	110	9,82	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 230	0,11	1 120	0,08	110	9,82	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-10 849	-0,94	44 289	3,30	-55 138	-124,49	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 980	0,17	1 317	0,10	663	50,34
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-17	0,00	17	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 980	0,17	1 300	0,10	680	52,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 718	0,76	6 450	0,48	2 268	35,16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 718	0,76	6 450	0,48	2 268	35,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 739	-0,58	-5 150	-0,37	-1 589	-30,84
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	118	0,01	121	0,01	-3	-2,47
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 327 883	116,36	1 511 952	112,78	-184 069	-12,16
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 345 589	117,91	1 472 933	109,87	-127 344	-8,64
RÉSULTAT NET	-17 706	-1,54	39 019	2,91	-56 725	-145,37
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC

Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 67

E-mail : accueil@innoliance.fr

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte d'exploitation
- l'annexe

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

2- Règles et méthodes comptables

⇒ **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement CRC 99-03.

⇒ **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

⇒ **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Concernant les immobilisations acquises sur l'exercice, l'association bénéficie des mesures de simplification et donc de l'autorisation d'amortir ses immobilisations non décomposables sur la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation. Aucune immobilisation décomposable n'a été enregistrée.

⇒ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

⇒ **Dérogation**

La présentation des comptes n'est pas celle retenue par le règlement CRC 99-1 relative aux associations et fondations mais celles des entreprises commerciales.

3- Tableaux des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 612			1 612
Immobilisations corporelles	9 334			9 334
TOTAL	10 946			10 946

4- Tableaux d'amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 612	0		1 612
Immobilisations corporelles	9 334	0		9334
TOTAL	10 946	0		10 946

5- Tableaux des provisions

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation comptes clients	26 230	21 376	18 607	28 999
Provision dépréciations créances		0		
TOTAL	26 230	21 376	18 607	28 999

6- Etat des créances et des dettes

Créances		Liquidité de l'actif	Dettes		Degré d'exigibilité du passif
	Montant brut	Echéance à moins d'1 an		Montant brut	Echéance à moins d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	448 334	448 334	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 573	63 573
Autres	94 935	94 935	Dettes financières	0	0
			Dettes fiscales et sociales	106 687	106 687
			Autres dettes	159 685	159 685
TOTAL	543 269	543 269	TOTAL	329 946	329 946

7- Tableaux de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	74 436			74 436
Réserves	124 067			124 067
Subvention affectée à des biens renouvelables	1 158			1 158
Report a nouveau	424 559	39 018		463 578
Résultat comptable de l'exercice				-17 706

8- Produits à recevoir : 71 772.10 €

Subvention à recevoir :

SR FRANCE mandat syndical	2016	18 795.00 €
JA 15	2018	4 900.00 €
CONSEIL GENERAL	2018	19 500.00 €
CHAMBRE AGRICULTURE	2018	6 000.00 €
CAS DAR	2018	6 889.60 €
CAS DAR supplément	2018	3 150.00 €
SR FRANCE mandat syndical	2018	1 785.00 €
CACF	2018	5 000.00 €
GROUPAMA	2018	1 500.00 €
SR France Mandat syndical	2015	4 252.50 €

9- Créances à recevoir : 23 162.77 €

Autre produit à recevoir : 23 162.77 €

10- Charges constatées d'avance

Néant

11- Produits constatés d'avance : 151 056.68 €

145 968.68 € Factures Contrat Groupama 2019 facturées en 2018

5 088.00 € Factures Cotisations 2019 facturées en 2018

12- Détail des fournisseurs et comptes rattachés : 6 056.00 €

Comptes fournisseurs factures non parvenues :

HONORAIRES INNOLIANCE	5 950.00 €
Resp. civile à rembourser à l'exploitant	106.00 €

13- Détail des dettes fiscales et sociales : 106 687.92 €

. Rémunérations nettes 12/2018	55 768.08 €
. Congés Payés	6 307.39 €
. charges MSA	38 500.97 €
. Charges sociales congés payés	2 144.51 €
. cotisations FAFSEA	3 848.97 €
. Autres charges à payer	118.00 €

14- Tableau d'évolution des effectifs

Effectifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CDI temps plein	3	5	5	5	5	5
CDI Intermittent	8	10	10	11	11	8
CDD tps partiel	0	0	0	0	0	0
CDD MI TEMPS	0	0	0	0	0	0
CDD	121	94	115	120	126	120
TOTAL en ETP	31.9	34.8	38	39	41	37
Nbre d'heures	59 880 h	63 337 h	69 100 h	71 934 h	74 800 h	62 570 h

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

15- Prime de fin de carrière

L'évaluation du passif social est chiffré au 31/12/2018 à 10 349 € selon les modalités suivantes :

Table de mortalité : TV88/90

Taux d'actualisation : 2%

Initiative de départ : le salarié (62 ans)

Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis

Rotation du personnel : moyen

Progression des salaires : + 2% constant

Taux des charges patronales : 40%

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX

sbaduel@innoliance.fr

1100088963

Catherine DELPUECH-GALERY

cdelpuech@innoliance.fr

81000190

Christophe BERTRAND

cbertrand@innoliance.fr

1100016372

Manager audit :

Catherine BERTRAND

cabertrand@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901
Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale annuelle du 5 Juillet 2019

Exercice : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Cabinet

INNOLIANCÉ CBA

INNOLIANCÉ
PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCÉ CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec les Jeunes Agriculteurs Cantal :

* Nature et objet : Facturation de mise à disposition de personnel par les Jeunes Agriculteurs Cantal au Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 55 797.40€

* Nature et objet : Subvention 2018 accordée par les Jeunes Agriculteurs Cantal pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 4 900€

2) Avec la F.D.S.E.A.

* Nature et objet : Subvention 2018 accordée par la F.D.S.E.A pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 2 150€

3) Avec Agri Emploi Service

Nature et Objet : Facturation de la prestation d'établissement des fiches de paie par Agri Emploi Service au Service de Remplacement Cantal pour l'exercice 2018
Incidence financière sur l'exercice : 1 689.36€

4) Avec le Crédit Agricole Centre France

Nature et Objet : Convention de partenariat 2018
Incidence financière sur l'exercice : 15 000€

5) Avec Groupama

Nature et Objet : Convention de partenariat 2018
Incidence financière sur l'exercice : 1 500€

6) Avec la Chambre d'Agriculture

Nature et Objet : Subvention 2018 accordée par la Chambre d'Agriculture pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 12 000€

Fait à Aurillac, le 24 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA



Christophe BERTRAND
Commissaire aux comptes associé

